

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quinze septembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 21 septembre 2021

Délibération n° : 21-09-15

7.10 Divers

**Objet : Cartes cadeaux personnel
municipal**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE -
Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard
GAILLARD - Christian DURIEUX - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION
Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Grégory SPYCHALA
Gérard QUINET – Claudine HERLIN - Tiphanie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Sylvia PISANO
Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
François STASINSKI a donné pouvoir à Rachid LAMRI
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Dorothée MARTIN a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD
Dominique CORREA
Dominique DAUCHY

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le décret 2016-33 et notamment sa rubrique 6311 ;

CONSIDÉRANT que depuis 2019, lors de la cérémonie des vœux au personnel, la Collectivité remet à chaque agent une carte cadeaux afin de le remercier pour son implication et son investissement tout au long de l'année.

CONSIDÉRANT que comparativement à une prime de fin d'année, ce support à l'avantage d'être exonéré de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu pour le salarié dès lors que son montant n'excède pas 5% du plafond mensuel déterminé par la sécurité sociale pour l'année en cours.

CONSIDÉRANT la demande du comptable public, il convient de délibérer pour fixer l'attribution de ces cartes cadeaux.

CONSIDÉRANT la présentation faite en commission finances en date du 14 septembre 2021,

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20210929-21_09_15-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Article 1 : d'acter l'attribution annuelle des cartes cadeaux aux agents municipaux

Article 2 : de décider que le montant de ces cartes n'excèdera pas 5% du plafond mensuel déterminé par la sécurité sociale pour l'année en cours

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général

Acte affiché le :

29 SEP. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.tel@recours.fr

Le Maire,

Sandrine GOMBERT